



03046643

(Formule IV)

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de **BRUXELLES**le **14-04-2003**
Réserve au tribunal de commerce

Réserve au Moniteur Belge

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du MONITEUR BELGE
à déposer au greffe accompagné d'une copie**TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME**

1. Inscription
Registre des groupements européens d'intérêts économique n° *
- Registre des groupements d'intérêts économique n° *
- Registre des sociétés civiles à forme commerciale n° *

Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82
du Code des sociétés n° *

Registre des sociétés agricoles n°

2. Dénomination ou raison sociale de la société ou du
groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

« MEDIAFACTORY »

3. Forme juridique (en entier)

Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Ixelles, rue Maes, 33

5. Registre du commerce (siège, tribunal + n°)

X 726227

6. Numéro TVA ou numéro Registe National des
personnes morales (TVA non assujetti)

CONSTITUTION

D'un acte reçu par le notaire Luc Barbier à Braine-l'Alleud le deux
avril deux mil trois, portant à la suite la mention "Enregistré à Braine-l'Alleud,
quatre rôles, sans renvoi, le huit avril deux mil trois volume 189 folio 5 case 8,
reçu nonante sept euros cinquante centimes Le Receveur (s) au F
SENTERRE "

Il résulte que

Monsieur **JADOT** Vincent Marc Ghislaem, né à Schaerbeek, le
vingt-sept novembre mil neuf cent septante-deux, célibataire, domicilié à
Ixelles, rue Maes, 33.

A constitué une société privée à responsabilité limitée sous la
dénomination sociale MEDIAFACTORY

Le siège social est établi à Ixelles, rue Maes, 33

La société a pour objet, tant en Belgique, qu'à l'étranger, pour
compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci
Société de services, qui a pour but d'aider les PME à mieux présenter leurs
produits via des outils liés à l'internet mais aussi via les moyens de
communications traditionnels

* Gestion de la communication papier et de la communication via l'internet

* Développement d'outils Internet, intranet et extranet (Outils de vente,
Outils de gestion produits, Outils de gestion d'événements)

* Webdesign

* Hébergements

* Création d'identités visuelles / Brochures / Leaflets / En-têtes de lettre /
Cartes de visite / réalisation des imprimées (Quadril ou numérique)

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier
aux annexes du Moniteur Belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni correction,
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé,
utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages
supplémentaires, établies sur papier libre, tout en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro de compte en banque :

* E-mailing ciblé

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Le capital est fixé à la somme de dix-neuf mille cinq cents euros, divisé en cent parts, sans valeur nominale.

Le capital social est libéré à concurrence de un tiers.

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société est administrée par un gérant.

Conformément à l'article 257 du code des sociétés, chaque (ou le) gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Chaque (ou Le) gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

L'assemblée ordinaire des associés se tiendra au siège social le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à dix-huit heures. La première aura lieu en deux mil quatre.

Assemblée générale

Les associés réunis en assemblée générale ont nommé comme gérant pour la durée de la société, Monsieur Vincent JADOT, domicilié à Ixelles, rue Maes, 33, qui a accepté.

Il est nommé jusqu'à révocation et peut engager valablement la société sans limitation de sommes. Son mandat est gratuit.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré sur papier libre aux fins d'insertion au Moniteur belge.

